



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés des lycéens français pour étudier dans les universités suisses

Question écrite n° 13865

Texte de la question

M. Marc Ferracci interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées par les lycéens français pour étudier dans les universités suisses. Alors que près de 10 000 Français étudient en Suisse, nombreux sont ceux à vouloir poursuivre leurs études supérieures dans des établissements suisses. Jusqu'en 2021, ces établissements suisses exigeaient des lycéens français la détention d'un baccalauréat général des séries L, ES ou S. Cependant, depuis la dernière réforme du baccalauréat et la suppression de ces filières, la plupart des universités suisses, dont notamment celles de Genève, Lausanne ou Neuchâtel, restreignent les conditions d'accès en demandant aux lycéens d'être diplômés du baccalauréat général avec certaines options spécifiques, telles que les mathématiques ou la physique-chimie. Ces conditions sont exigées même si l'étudiant concerné souhaite s'orienter vers les lettres ou les sciences politiques. Un certain nombre d'étudiants demeurent ainsi contraints dans leur parcours scolaire alors même qu'ils ne peuvent souvent, pour des raisons familiales, financières ou de mobilités, envisager des études en France. Il lui demande donc si des discussions sont actuellement en cours avec les autorités suisses et les directeurs d'universités et de grandes écoles suisses sur la possibilité d'assouplir les conditions d'admission des lycéens français titulaires du baccalauréat. À tout le moins, il l'interroge sur la possibilité de faire la pédagogie du contenu et des exigences du baccalauréat afin d'accroître les chances pour les candidats à l'entrée dans les établissements suisses.

Données clés

Auteur : [M. Marc Ferracci](#)

Circonscription : Français établis hors de France (6^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13865

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11391

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)